

LA CHECK LIST

EVENEMENT FESTIF

Pour vous permettre d'organiser votre évènement
dans les meilleures conditions possibles

LES DÉMARCHES ASSO/UA/VILLE D'ANGERS :

- Souscrire à une **Assurance Civile Organisateur d'évènement** (à voir auprès de votre assureur habituel)
- Déclarer l'évènement** auprès de votre composante en envoyant la *fiche de déclaration d'évènement festif* au directeur pour signature, puis au Pôle Vie Associative et Initiatives Étudiantes
- Informé la Ville d'Angers** de votre évènement ou de vos départs et retours de navettes à partir d'Angers

GÉRER LA PRÉVENTION :

- Désigner des **étudiant.e.s référent.e.s** dédié.e.s à la prévention de l'évènement
- Faire appel à des **associations, prestataires ou dispositifs de prévention** (les Noxambules, croix rouge, avenir santé, ...)
- Aménager un **stand prévention** avec matériels dédiés
- Prévoir un stock d'**éthylotests, préservatifs, protections de verres...** (possibilités d'emprunt au SSU)

Le **SSU** est prêt à vous accompagner et vous prêter du matériel. Contact :

prevention.ssu@listes.univ-angers.fr

GÉRER LA COMMUNICATION :

- Communiquer et sensibiliser en amont de l'évènement auprès de vos participant.e.s: déroulé et organisation, **pas de bizutage, pas d'obligation d'alcool, sensibiliser aux VSS** (Violences Sexistes et Sexuelles)

GÉRER LES TRANSPORTS :

- Mettre en place un système de **navettes**
- Mettre en place un système de **co-voiturage**
- Mettre en place un dispositif **SAM** (« Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas. »)

GÉRER LA SÉCURITÉ :

- Prévoir une **équipe dédiée à la sécurité** (Prestataire ou bénévoles) – avec **planning** de roulement pour couvrir tout l'évènement, dont **rondes de nuit**
- Prévoir **1 agent de sécurité** pour 100 participant.e.s / 2 agents pour 200 participant.e.s / etc...

GÉRER LA CONSOMMATION D'ALCOOL :

	=		=		=	Une unité d'alcool
Une chope de bière à 5° (25cl)		Une coupe de champagne à 12° (10cl)		Un verre de vin à 12° (10cl)		soit 10g/l d'alcool
	=		=		=	Une unité d'alcool
Un verre d'apéritif à 18° (7cl)		Un verre de whisky à 40° (3cl)		Un verre de pastis à 45° (≤3cl)		soit 10g/l d'alcool

Les open bar sont interdits

- Faire une **déclaration de débit de boisson temporaire** auprès de la ville où a lieu l'évènement
- Être vigilant.e sur la surconsommation d'alcool : **limiter le nombre de verres par personnes//soirée-journée** (prévoir un système de vérification du nombre de verres consommés - Préconisation OMS = 4 verres/pers//soirée)
- Prévoir **plus de boissons non alcoolisées que de boissons alcoolisées**

Ne pas confondre quantité de liquide absorbé et quantité d'alcool

RAPPEL À LA LOI :

Le **bizutage** constitue un délit. L'article 225-16-1 du Code pénal dispose que le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socioéducatif **est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende.**

Responsabilité civile et pénale des président.e.s d'association :

<https://www.animafac.net/fiches-pratiques/responsabilites-dirigeant-association/>

Vos contacts

> Le Pôle Vie Associative et initiatives étudiantes de l'UA : vieassociative@univ-angers.fr

> Le SSU de l'UA : prevention.ssu@listes.univ-angers.fr

> La Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes (ou témoins) de violences sexistes et sexuelles, de discriminations et de harcèlement : cellule.violences@listes.univ-angers.fr

> Le J, Angers Connectée Jeunesse (Ville d'Angers - pour toutes vos questions concernant l'espace public Angers) : Katia.JARLE@ville.angers.fr

> Vous pouvez également vous adresser directement à votre composante (Direction - référent.e vie asso)

